

Pourquoi ne pas envisager tout de suite la signature d'un accord et la mise sur pied "d'un comité international qui serait chargé d'en surveiller et d'en vérifier l'application"? Un tel comité devrait comprendre des pays "en qui toutes les parties ont confiance". Le Canada et d'autres puissances de l'hémisphère (notamment le Brésil et l'Argentine) qui nourrissent des intérêts objectifs à l'égard de l'Amérique centrale ont proposé d'en faire partie. "Les Centraméricains jugeraient-ils importante une telle participation aux travaux d'un comité international? Le Canada et d'autres pays favoriseraient-ils ainsi utilement la progression vers la signature d'un accord?"

Un participant centraméricain a rappelé que le huitième point du Plan Arias fait allusion à un comité de suivi qui comprendrait le Secrétaire général de l'ONU, celui de l'OAS et les ministres des Affaires étrangères des groupes de Contadora et de Lima, comité qui surveillerait la mise en application des accords. Cependant, cela ne signifie pas que d'autres pays (avec l'assentiment des cinq gouvernements centraméricains) ne pourraient pas participer aux travaux de supervision et de vérification. "À mon avis, le Canada, tout comme d'autres pays, serait à même de jouer un rôle très important au sein d'un comité semblable."

Un autre délégué centraméricain a demandé instamment qu'on aborde certaines questions sans tarder pour "sortir de l'impasse dans laquelle nous nous trouvons maintenant". Une des MPAC les plus précises concerne l'instauration d'un cessez-le-feu, lequel fait l'objet d'un des dix points de la proposition costa-ricienne. À Esquipulas, on verra "si les intervenants directement intéressés ainsi que les tierces parties de l'Est et de l'Ouest désirent véritablement" faire avancer le processus de paix.

Il serait important, a-t-on aussi fait observer, que les gouvernements qui se réuniront à Esquipulas (une fois le comité international formé) préconisent un retour à l'idée d'un protocole que signeraient toutes les puissances extra-régionales intéressées, c'est-à-dire les États-Unis, l'Union soviétique, Cuba, la France et Israël, tous des pays qui ont fourni des armes à l'un ou l'autre des adversaires ou qui sont intervenus d'une façon ou d'une autre en Amérique centrale. "Ces pays doivent s'engager à respecter les dispositions de tout accord éventuel. Il est essentiel d'établir de telles structures sans tarder. Si les parties peuvent s'entendre sur ce point, on aura énormément clarifié les choses." Un participant latino-américain a exprimé des doutes quant à la volonté des États-Unis d'accepter une quelconque relation avec le groupe de Contadora en signant un protocole. Le projet de traité comporte quatre protocoles: les premier et deuxième s'adressent respectivement aux pays du groupe de Contadora et aux États-Unis, le troisième exhorte d'autres États à exprimer leur appui, et le quatrième situe les parties au conflit par rapport à la Commission de vérification.